

AVIS DE RADIATION

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 21 septembre 2021 a, en vertu du devoir lui étant imposé par l'article 17 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, prononcé la **radiation** des membres ayant fait défaut d'avoir complété, dans le délai imparti, le nombre d'heures de formation continue obligatoire requis dudit *Règlement* pour la période de référence qui s'échelonnait du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021.

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a prononcé la radiation des personnes suivantes :

M. Harry Blank , Q.C.	150002-3	Montréal
M. Jean-Philippe Lanthier	287423-7	Québec

Montréal, le 27 septembre 2021

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale

* Lorsque le nom d'une personne est suivi d'un astérisque, cela signifie qu'elle s'est réinscrite depuis la radiation et est maintenant membre en règle du Barreau du Québec.

Veillez communiquer avec le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec (Montréal : 514 954-3411; extérieur : 1 844 954-3411 afin de vérifier si la personne dont le nom n'est pas suivi d'un astérisque a régularisé sa situation depuis le 27 septembre 2021.